

PRÉFET DE L'OISE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE LOGISTIQUE

#### SOCIETE PANHARD DEVELOPPEMENT COMMUNE DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIIN

La demande d'autorisation présentée par la société PANHARD DEVELOPPEMENT en vue d'exploiter un centre logistique sur la commune de Nanteuil-le-Haudouin, est soumise à une enquête publique d'une durée d'un mois, du lundi 30 octobre 2017 au jeudi 30 novembre 2017 inclus.

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête porte sur la demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique composée de deux bâtiments (2 x 43 000 m<sup>2</sup>) qui seront loués à des professionnels de la logistique ou à des industriels.
2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
3. Monsieur Georges Vanquelef, retraité de la police nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.
4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin les jours suivants :
  - lundi 30 octobre 2017 de 9 heures à 12 heures,
  - mercredi 8 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
  - mercredi 15 novembre 2017 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
  - samedi 25 novembre 2017 de 9 heures à 12 heures,
  - jeudi 30 novembre 2017 de 14 heures 30 à 17 heures 30.
5. Le dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des Territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.
6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin tous les matins du lundi au vendredi, ainsi que le deuxième et le quatrième samedi du mois, de 9h à 12h et tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 17h30.
7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public dans la commune de Nanteuil-le-Haudouin aux heures d'ouverture sus-visées.
8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin, par courrier adressé à la mairie de Nanteuil-le-Haudouin ou par courrier électronique adressé à « [accueil@mairie-nanteuil-le-haudouin.fr](mailto:accueil@mairie-nanteuil-le-haudouin.fr) » en indiquant « EP PANHARD DEVELOPPEMENT ».
9. Toute information peut être demandée auprès de Mme Sylvie Miceli, directeur de la maîtrise d'ouvrage, chargée de projet de la société PANHARD DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé 10, rue Roquepine 75008 Paris ou à la direction départementale des Territoires de l'Oise, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.